



REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE D'ARANDON-PASSINS
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 mars 2025

Date de convocation le 19 mars 2025

Envoyé en préfecture le 02/04/2025

Reçu en préfecture le 02/04/2025

Publié le

ID : 038-200063964-20250331-DE000018_2025-DE



Membres :	
En exercice :	23
Présents :	13
Absents :	10
Votants :	16
Pour :	16
Contre :	0
Abstention :	0

Présidente : Madame le Maire Maria SANDRIN

Secrétaire : Madame Véronique GROS

DE000018-2025

TRAVAUX DE REMISE EN ETAT DE LA VOIRIE - DEMANDE DE SUBVENTIONS

Rapporteur : Maria SANDRIN

Présents : Mesdames, Messieurs : Maria SANDRIN, Vincent LIENARD, Véronique GROS, Alexia FARGE, Grégory PINET, Dominique SOLANO, Muriel RADIX, Sylvain JUPPET, Alexandre BOITTIAUX, Jean Paul COTTIER, Sylvie MONTERO, Dimitri CASTELANT, Sophie DE ARAUJO

Absents : Bruno GENEVAY, Marilyn SERRANO, Aurélie BENEDETTO, Pamela D'URBANO, Cédric THIEVENAZ, Michel HANNI, Patricia COUTHON

Excusés : Fabienne DUPUY (pouvoir à A. BOITTIAUX), Guillaume LIAUZUN (pouvoir à A. FARGE), Chloé VIAL (pouvoir V. GROS)

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée que pour optimiser la gestion du Budget Communal, maintenir l'équilibre financier et afin de réaliser les opérations d'investissement, il est nécessaire de demander des subventions auprès de l'Etat, du Conseil Régional et du Conseil Départemental

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le besoin de la Commune d'obtenir des subventions pour mener à bien ces opérations d'investissement,

Compte tenu des dégâts engendrés par la météo, la nuit du 13 au 14 août 2024,

Considérant la nécessité d'effectuer des travaux de remise en état sur la route de Bachelin et du chemin des Bourbes,

Compte tenu de la consultation liée à ces travaux,

Entendu Madame le Maire qui expose que concernant le dossier ci-dessous, la Commune va déposer un dossier de demande de subventions auprès de l'Etat, au titre de DETR/DSIL et un auprès du Département.

- Travaux de remise en état de la route de Bachelin et du chemin des Bourbes pour un montant de 32 065,25 euros HT soit une subvention de 30 % à savoir 9 619,57€ de l'Etat, 20 % à savoir 6 410,00€ du Département et un autofinancement prévisionnel de 16 035,68 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, à l'unanimité

AUTORISE Madame le Maire à solliciter l'Etat, au titre de DETR/DSIL, pour l'octroi de subvention pour le dossier suivant :

- Travaux de remise en état de la route de Bachelin et du chemin des Bourbes pour un montant de 32 065,25 euros HT soit une subvention de 30 % à savoir 9 619,57€ de l'Etat, 20 % à savoir 6 410,00€ du Département et un autofinancement prévisionnel de 16 035,68 € HT

DIT qu'un dossier de demande de subventions sera déposé auprès de l'Etat, au titre de DETR/DSIL et un auprès du Département.

CHARGE Madame le Maire de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

La secrétaire de séance
Véronique GROS



Le Maire,
SANDRIN Maria

